



**NÉGO 2009 :
BILAN AVANT L'ÉTÉ**



LES SEULS POINTS POSITIFS SUR LE SECTEUR ACTION SANITAIRE ET SOCIALE :

↪ **Prévoyance** : Malgré la fin du contrat spécifique FEHAP, nous avons réussi à préserver voire améliorer la couverture Prévoyance par un nouveau contrat -signé au niveau de l'UNEMH, Union Nationale des Établissements Mutualistes d'Hospitalisation- (contrat plus solidaire, sans augmentation des taux de cotisation prévus précédemment).

➤ *Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez votre délégué syndical, un diaporama explicatif a été conçu à cet usage.*

↪ **Reprise de l'ancienneté à 100%** : Les reprises d'ancienneté sont généralisées à 100% de la période d'activité à compter du 1er janvier 2009 (les contrats hors affiliation FEHAP n'étaient jusqu'à présent valorisés qu'à 75%)

➤ *Il s'agit là d'une mesure équitable revendiquée de longue date par la CFDT. En effet, l'expérience acquise n'est pas moindre en cas d'exercice antérieur dans une structure hors convention FEHAP. Cela pourrait d'une part faciliter des embauches, et d'autre part profiter à nombre de personnels en place.*

↪ **Temps de déplacements** : Nouveau protocole d'accord signé en mai 2009. Pour les salariés en mission ou formation, l'horaire de travail de référence pour prendre en compte les temps de déplacement à 100% est étendu de 7h30 à 20h du lundi au vendredi (déduction faite du temps de trajet domicile/ lieu de travail habituel).



L'ÉCHEC DE LA NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) :

Cette année, aucune Organisation Syndicale n'a signé la NAO (un constat de désaccord a été dressé). Concernant notre secteur, les propositions étaient quasiment inexistantes.

Nous avons souligné le côté mesquin de la **prime de transport** (prise en charge par l'employeur de 50% des transports collectifs). Une disposition existait déjà pour l'Île-de-France. Cette nouvelle mesure ne fait que la remplacer. Pour les autres régions, la mesure ne porte que sur les transports en commun, alors que nous savons bien que les établissements sont rarement desservis par ce mode de transport, et de plus, les horaires des salariés ne permettent pas non plus de les utiliser. C'est de la discrimination ! ! De plus la possibilité ouverte par la loi d'intervenir sur les transports non collectifs à hauteur de 200 € par an et par salarié, exonérée de taxes, serait un minimum. L'intervention employeur, qui refuse même ce geste symbolique, se bornerait dans ce cas à 30 centimes par trajet ! Comme à son habitude, la MGEN se contente d'appliquer la loi quand elle y est contrainte, et C'EST TOUT !



AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT FEHAP :

Cette année encore, les employeurs FEHAP se bornent à + **0,6%** d'augmentation. C'est tellement ridicule qu'aucune Organisation Syndicale ne les suit. Il y aura certainement application unilatérale.

De qui se moque t-on ?...



CERISE SUR LE GÂTEAU ⇒ LA PRIME DÉCENTRALISÉE :

Il semble que ce n'est pas un luxe de rappeler encore une fois, que les salariés sous convention FEHAP ne touchent chaque mois que 95% de leur salaire. Les 5% restants sont versés en fin d'année sous la mention « prime décentralisée ». La confusion est ainsi entretenue, car il ne s'agit pas d'une prime en complément du salaire, mais bien d'une partie de ce salaire !

C'est la raison pour laquelle nous défendons si ardemment cette prime pour qu'une portion ne soit pas transformée en prime au mérite, selon le souhait de l'employeur.

Pour 2009, la MGEN refuse de négocier, au prétexte que ce serait trop tard ! Pour 2010, elle propose 3% mensuels sans aucune incidence (donc plus d'absentéisme), mais en revanche les 2% restants versés en novembre seraient en partie liés au présentisme, en partie sous forme de prime à l'investissement individuel.

➤ *Nous contestons ces dispositions. Nous rappelons notre opposition au principe d'une part de rémunération liée au mérite individuel dont la définition laisserait trop de part à la subjectivité, au libre choix de l'employeur.*

Mais le plus inquiétant est que les autres Organisations Syndicales semblent favorables à ce discours et prêtes à suivre !...

CONCLUSION : BILAN 2009 À MI-PARCOURS LARGEMENT



Nous ne pouvons pas nous contenter des quelques « miettes » octroyées parcimonieusement !

NOUS CONTINUONS À REVENDIQUER :

Au sein de notre entreprise :

- ✓ La CFDT déplore une stagnation des avancées sociales au sein de MGEN Action Sanitaire et Sociale.
- ✓ La prime de transport pour tous (incluant les transports non collectifs).
- ✓ Suppression de l'absentéisme dans la prime décentralisée, et à défaut non prise en compte de l'hospitalisation.
- ✓ Une réelle réflexion sur la GEPC, Santé au travail, conditions de travail.
- ✓ Revalorisation des bas salaires et suppression des indices donnant des rémunérations de base inférieures au SMIC.
- ✓ Reconnaissance du métier et du statut de cadre.
- ✓ La CFDT revendique que soit appliqué le principe d'équité entre le secteur public et le secteur privé pour les augmentations salariales.

À la FEHAP :

- ✓ La CFDT se mobilise dans toutes les instances paritaires de négociation afin de revendiquer :
 - Le rattrapage du pouvoir d'achat
 - L'évolution de toutes les grilles indiciaires.
 - ✓ La CFDT s'inscrit dans la même volonté et la même détermination, dans une dynamique de revalorisation salariale qui puisse concerner le plus grand nombre.
- Il ne s'agit pas pour la CFDT de négocier au coup par coup, emploi par emploi dans une logique de l'offre et de la demande.
- ✓ La CFDT affiche clairement ses priorités pour les salariés :
 - Négociation salariale
 - Révision des filières métiers et revalorisation des coefficients
 - Transposition de toutes les mesures de revalorisation catégorielle du public dans le privé.

**Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes - Pour revendiquer et défendre vos idées
L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable : <http://www.-mgen.org/>**

Pour tous renseignements ou adhésion :

Contactez la **Délégation Centrale** : Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN
Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46

